



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23024863

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

10 FEV. 2023

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**

N° d'entreprise : **0753 762 254**

Nom

(en entier) : **Avolta**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Place Pierre Delannoy 50, 7850 Enghien Belgique**

**Objet de l'acte : Démission de l'administrateur - Décharge à l'administrateur -
Nomination/renouvellement des administrateurs**

Procès - Verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17/11/2022:

Démission de l'administrateur

- l'assemblée générale décide de mettre fin au mandat de l'administrateur de MOZ Consulting à partir d'aujourd'hui (17/11/2022).

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Décharge à l'administrateur

l'assemblée générale donne décharge à MOZ Consulting pour les actes accomplis dans le cadre de sa mission d'administrateur et approuvent l'ensemble des rémunérations perçus par MOZ Consulting.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Nomination/renouvellement des administrateurs

- L'assemblée générale décide de désigner comme administrateur Kairos Office BV dont le siège social est situé à Muinkkaai 59 à 9000 Gent, numéro BCE: 0739.663.897. Son mandat prendra effet le 17/11/2022 et aura une durée indéterminée. Maxime Poppe, domicilié à Muinkkaai 59, 9000 Gent, interviendra pour cette société comme représentant permanent au sens de l'article 2:55 du CSA.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Conformément à la procuration donnée le 4 septembre 2020 par l'Administration, la société Titeca Accountancy, à 8800 Roeselare, Heirweg 198, RPM 0882.371.584, représenté par Marc De Moor, est désignée en qualité de mandataire avec possibilité de substitution pour en son nom et pour son compte de signer les formulaires pour publication dans les annexes du moniteur Belge.

Titeca Accountancy SA

Mandataire

Représenté par Marc De Moor

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).